



DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT 2024

SOMMAIRE

Préambule

4

Les 3 piliers du développement durable

4

Le territoire de Mont de Marsan Agglomération

5

Chiffres clés

5

Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère

7

Le Plan Climat Air Energie Territorial

7

Lancement du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité

8

Economies énergétiques

8

Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas

9

Géothermie

9

Encourager l'utilisation du vélo

9

Mai à vélo dans l'Agglo

10

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

10

Participation des élus et des cadres de la collectivité au Challenge Energic

10

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

11

La gestion différenciée des berges des cours d'eau en centre

11

Inventaire des zones humides

12

Journée d'inauguration au site des Neuf Fontaines

13

Le tri à la base de loisirs du Marsan

13

La Plage de Ménasse, « Espace sans tabac »

14

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales

14

Parc Naturel Urbain

15

Etudes d'aménagement sur la gestion durable des eaux pluviales dans plusieurs quartiers de Mont de Marsan

16

Affaires juridiques : la dématérialisation des actes

16

Projet Informatique verte – Numérique responsable

17

Mise en service d'une déchèterie interne

17

Épanouissement de tous les êtres humains 18

| | |
|--|----|
| Santé et Qualité de Vie au Travail | 18 |
| Équipement d'un robot débroussailleuse radiocommandé pour le centre technique communautaire | 18 |
| Réorganisation des services du PTM | 19 |
| L'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat développe une offre de visite pédestre des communes | 19 |
| Anticiper les pics de pollens grâce au pollinarium sentinelle | 20 |

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 21

| | |
|--|----|
| Lancement de la 3 ^{ème} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) | 21 |
| Signature contrat de ville | 21 |
| Éducation et Parentalité : le Projet de Réussite Éducative Intercommunal (PRE) | 22 |
| Rencontres citoyennes | 22 |
| Ateliers de bricolage solidaires – Création de lien social et lutte contre l'isolement | 22 |
| 4 ^{ème} promotion Campus connecté : un dispositif pour réussir ses études supérieures à distance qui fait ses preuves | 23 |
| Organisation du deuxième forum « Bien vieillir à domicile » | 23 |

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 25

| | |
|---|----|
| Démarche circuits-courts et approvisionnement durable en restauration collective | 25 |
| Un nouveau règlement d'aide aux entreprises incluant des éco-socio-conditionnalités pour favoriser un développement économique et responsable | 26 |
| Adhésion au réseau 3AR « Association des Achats Publics Responsables » en Nouvelle Aquitaine | 26 |

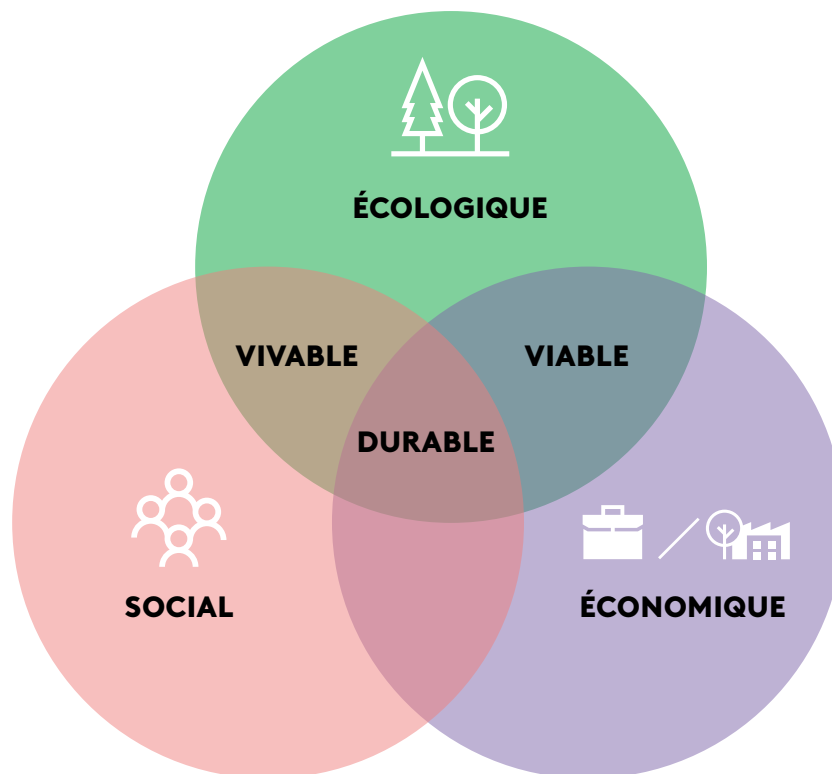
PRÉAMBULE

Les 3 piliers du développement durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- la **dimension environnementale**. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- la **dimension sociale**. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- la **dimension économique**. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.



À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas **économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.**

Le rapport développement durable

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter, en amont du vote du budget, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire ».

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action communautaire de chacune des 5 finalités du développement durable :



- lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère



- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



- épanouissement de tous les êtres humains



- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations



- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les actions présentées peuvent répondre à plusieurs finalités du développement durable. Afin d'éviter les redondances dans ce rapport, ces actions sont donc identifiées dans un seul chapitre, correspondant chacun à l'une des **5 finalités**, et des pictogrammes permettront d'apparenter les actions aux autres finalités auxquelles elles répondent.

Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Mont de Marsan Agglomération sur l'année 2024 en matière de développement durable. Il présente les actions de fond qui ont connu un développement significatif en 2024 ou les actions ponctuelles fortes, significatives, engagées et destinées à être pérennisées.

LE TERRITOIRE DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION

Chiffres clés

18

communes

481,1 km²

superficie

27 km

de pistes et bandes cyclables

55 101

habitants (données INSEE 2021)

25 949

nombre de ménages (données INSEE 2021)

30 467

emplois (données INSEE 2021)

4

parcs d'activités communautaires

1 300

étudiants

340 km

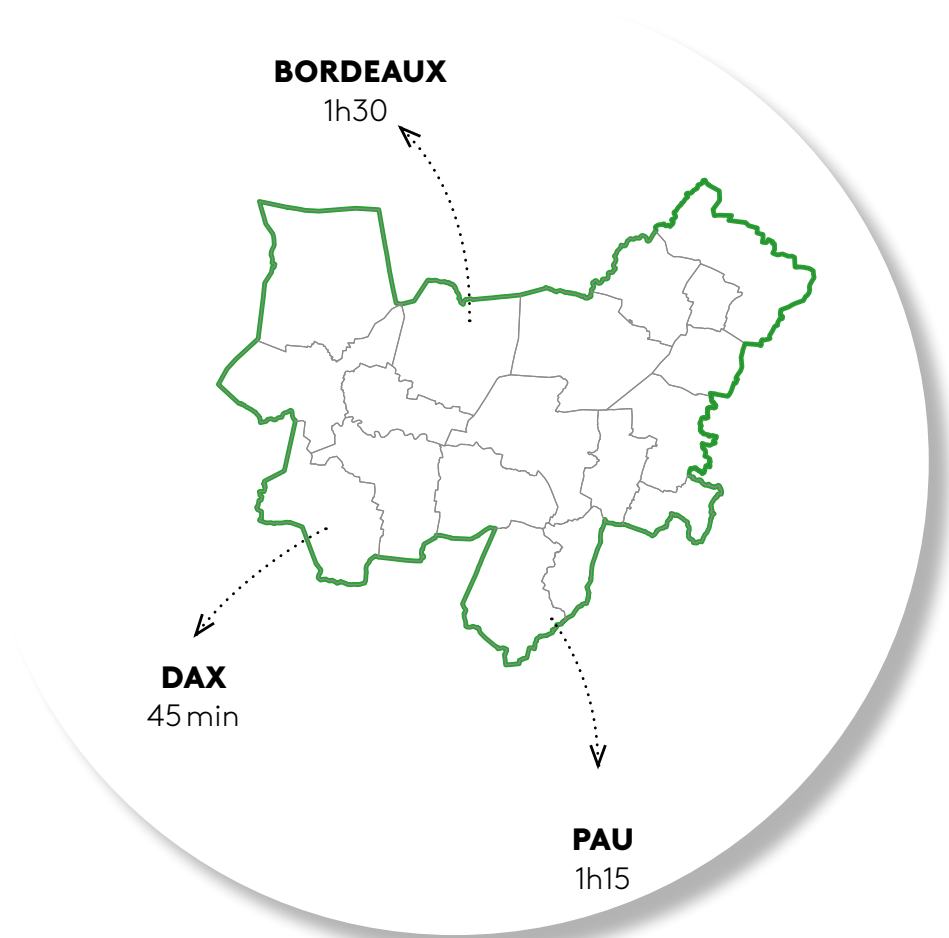
de linéaire de cours d'eau

4

stations d'épuration

2

sites Natura 2000





LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA POLLUTION DE L'ATMOSPHÈRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Mont de Marsan Agglomération est une stratégie territoriale visant à répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux. Approuvé en conseil communautaire le 4 juin 2024, il couvre la période 2024-2030 avec des objectifs à l'horizon 2050.

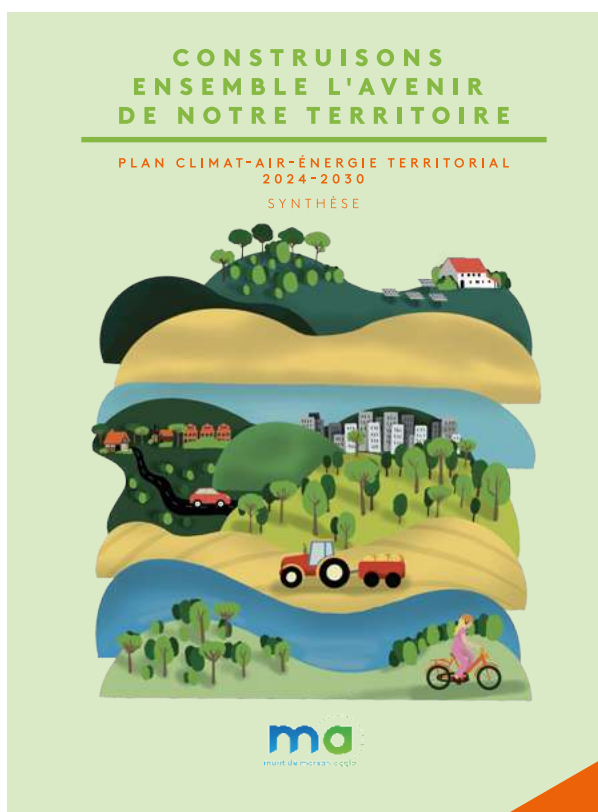


Le PCAET fixe plusieurs objectifs alignés sur les lois nationales et européennes, et sur le cadre régional :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables pour une transition énergétique durable
- Adaptation au changement climatique, en intégrant les vulnérabilités du territoire

Le diagnostic territorial identifie les émissions de GES, les consommations énergétiques, la biodiversité, ainsi que les impacts climatiques locaux. Ce diagnostic constitue la base pour définir les priorités et actions du plan.

Une démarche participative a impliqué élus, services, partenaires techniques, acteurs économiques, associatifs et citoyens dans des ateliers et réunions pour co-construire le plan.



Le PCAET propose un programme structuré autour de six axes, regroupant 44 actions :

- Axe 1 : **Réduire l'impact des déplacements** en développant une mobilité plus durable
- Axe 2 : **Accentuer la transition énergétique** du territoire
- Axe 3 : **Impulser un développement** économique durable et responsable
- Axe 4 : **Développer les filières locales** et les consommations responsables
- Axe 5 : **Aménager le territoire** pour favoriser son adaptation au changement climatique
- Axe 6 : **Sensibiliser et mobiliser** le territoire

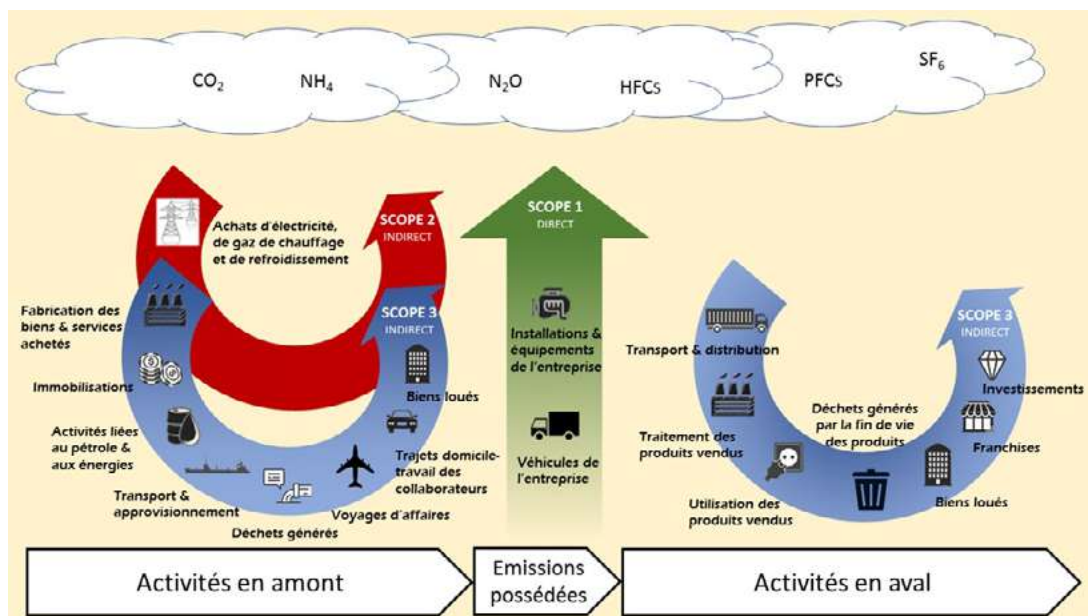
Un dispositif est mis en place pour mesurer les progrès du PCAET, avec un bilan à mi-parcours prévu pour ajuster les actions si nécessaire. Ce suivi garantit une adaptation continue aux besoins du territoire. Une première réunion du comité de suivi sera organisée à l'été 2025.



Lancement du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une méthode permettant de quantifier les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre d'une organisation, exprimées en tonnes équivalent CO₂. Les collectivités de plus de 50 000 habitants sont légalement tenues de réaliser ce bilan tous les trois ans, conformément à la Loi Grenelle II. Ce diagnostic inclut les émissions liées aux activités locales (transport, chauffage, etc.) ainsi que celles provenant des biens et services importés. Il vise à identifier les sources principales d'émissions afin de définir des actions pour réduire l'empreinte carbone et progresser vers la neutralité climatique. Le périmètre des émissions est divisé en trois scopes : émissions directes (Scope 1), indirectes liées à l'énergie (Scope 2), et autres émissions indirectes (Scope 3)

Ce BEGES viendra s'articuler avec le plan climat air énergie territorial puisqu'un plan de transition de la collectivité doit être proposé à l'issue de ce bilan.



Economies énergétiques

Des investissements ont été réalisés pour améliorer les performances énergétiques des équipements (installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, climatisation et traitement d'eau) : des remplacements de sonde de la centrale de traitement d'air au Pôle Culturel, de thermostat d'ambiance aux cuisines centrales ainsi qu'au centre de loisirs de Bougue, mais également de pompes pour améliorer le rendement énergétique école primaire St Médard et école primaire du Bourg Neuf.

Les actions du plan de sobriété énergétique concernant l'abaissement des consignes de température ont également permis de réaliser des économies de gaz (ex: maternelle du Beillet: environ 30%, maternelle du Pégly : environ 50%, Campagne, Benquet, Pouy : environ 40%), même si on ne constate pas ces effets sur tous les établissements.



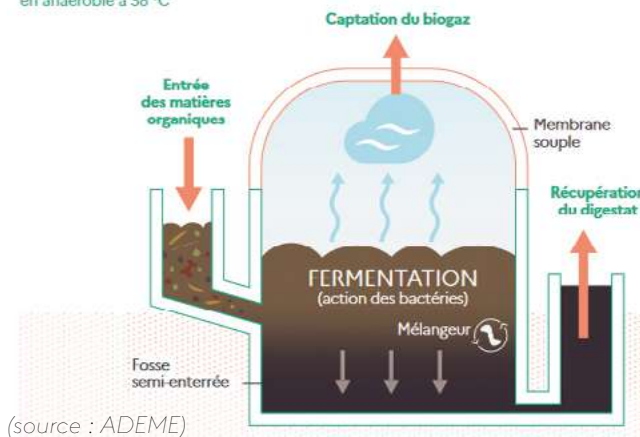
Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas



La station d'épuration de Jouanas est équipée d'un méthaniseur, permettant de valoriser les boues d'épuration par un procédé innovant de traitement du biogaz produit sur la station en biométhane, et d'injection de ce dernier dans le réseau public de gaz GRDF (après contrôle de la qualité).

LE FONCTIONNEMENT D'UN MÉTHANISEUR

en anaérobiose à 38 °C



La méthanisation contribue doublement à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. D'abord parce que le biogaz peut être utilisé en remplacement de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) pour chauffer des bâtiments, faire rouler des véhicules, produire de l'électricité. Ensuite parce que le procédé permet de capter et valoriser le méthane, puissant gaz à effet de serre, naturellement produit lors de la décomposition de la matière organique.

1,42 kWh de biométhane injecté dans le réseau en 2024
Production équivalente à la consommation de 153 foyers

Géothermie



La régie des eaux exploite 2 forages pour l'alimentation en eau géothermale des chaufferies des abonnés. En 2024, le travail s'est poursuivi avec les partenaires (BA118, hôpital, ASL Hélène Boucher, caserne Maridor, ville de Mont de Marsan). L'optimisation de la géothermie s'est poursuivie pour atteindre un volume total de 12 934 MWh (équivalent à la consommation de plus de 1 850 logements).

Quantité de CO₂ évitée en 2024 grâce à la géothermie : 3 026 tonnes

Encourager l'utilisation du vélo

L'animateur sportif œuvrant pour encourager l'utilisation du vélo poursuit ses actions de savoir rouler et de sensibilisation auprès du jeune public. La piste d'apprentissage récemment créée au stade du Harbaux est fréquemment utilisée pour cela, et de nombreuses sessions encadrées ont également lieu sur la voie publique. Le vélodrome reçoit par ailleurs régulièrement des compétitions cyclistes ou sessions d'entraînement pour les sportifs des sections cyclistes.

L'animateur a également tenu des ateliers de réparation vélo pour les agents de la ville et de l'agglomération en se rendant ponctuellement sur différents sites, et a assuré l'entretien des vélos de service. Des vélos en bon état de fonctionnement sont ainsi à disposition des agents, lesquels peuvent toujours bénéficier du forfait mobilité durable s'ils utilisent un moyen alternatif à la voiture particulière pour leurs déplacements domicile - travail.



Mai à vélo dans l'Agglo



Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, Mont de Marsan Agglo a participé à l'événement national « Mai à vélo » et mis en place des événements cyclables, pédagogiques et populaires.

Durant tout le mois de mai, les citoyens ont pu découvrir des balades urbaines, encadrées par l'animateur vélo, des animations pour la promotion de l'utilisation du vélo ou encore des ateliers participatifs.



Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Afin d'encourager les particuliers à privilégier les modes de déplacements doux, Mont de Marsan Agglo a renouvelé en 2024 l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique, en ouvrant également le dispositif aux vélos traditionnels sans assistance.

L'aide est ouverte à tous les habitants des 18 communes du territoire, et s'inscrit dans une démarche globale de développement des mobilités douces initiée par l'Agglomération. Chaque demandeur éligible selon les conditions du règlement a pu se voir attribuer une subvention de 250 € pour l'achat d'un VAE, ou 100 € pour l'achat d'un vélo traditionnel auprès d'un revendeur implanté sur le territoire.

Un budget global de 40 000 € a été alloué pour cette année 2024, mobilisable jusqu'à épuisement du budget.



Participation des élus et des cadres de la collectivité au Challenge Energic

Du 16 septembre au 11 octobre 2024, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité et des semaines européennes du développement durable, la collectivité a participé à un Challenge environnemental « Energic ». L'objectif de ce challenge était de sensibiliser et rendre chacun acteur de la transition écologique et énergétique, le tout avec un accompagnement sur mesure. Plusieurs thèmes ont été abordés (mobilité, alimentation, déchets, ...) au travers de challenges quotidiens ludiques : quizz, vidéos, missions, etc.

Au total, 43 élus/agents se sont inscrits pour participer à cet événement.



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La gestion différenciée des berges des cours d'eau en centre urbain



La gestion différenciée des berges des cours d'eau en milieu urbain s'inscrit dans une démarche ambitieuse, répondant à des enjeux multiples :

- **Environnementaux** : augmentation de la biodiversité (diversification des habitats), amélioration de la qualité de l'eau (absence d'intrant) et de l'air (diminution d'émissions CO₂), adaptation au changement climatique (îlot de fraîcheur)
- **Sociaux et culturels** : amélioration du cadre de vie, valorisation du paysage, sensibilisation au développement durable
- **Économiques** : optimisation de la gestion, limitation du risque sur les infrastructures

ENTRETIEN RAISONNÉ, NATURE PROTÉGÉE
ICI, LA VILLE AGIT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN PRATIQUANT LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée, c'est...
Une approche raisonnée de l'entretien des espaces verts, plus respectueuse de l'environnement. Également appelée fauchage tardif, elle consiste à adapter le mode de gestion à chaque espace, en tenant compte de ses usages et de ses caractéristiques.

Pourquoi la gestion différenciée ?
Cette pratique d'entretien s'inscrit dans une démarche de développement durable. Elle permet de respecter l'environnement et d'enrichir la biodiversité.

La gestion différenciée répond à des objectifs :

- Environnementaux : diversification des habitats pour la faune locale, limitation de l'érosion des berges, réduction des émissions de CO₂
- Économiques : optimisation des moyens humains, financiers, matériels
- Sociaux : amélioration du cadre de vie des habitants

Quelle zone est concernée ?

Le service-vous ?
Avec la gestion différenciée, près de 70 espèces floristiques (Bacillodes et sans, ornithogales sur le quai Silguy. Adapté-vous ainsi une faune plus diversifiée et résistante, (tous les 3-4 mois, zones refuges non fauchées...)

Quand est entretenue la zone ?
Sur les berges pentues, un fauchage tardif, une à deux fois par an, est privilégié pour ménager la faune inféodée à ce milieu naturel. Les autres espaces (cheminement piéton et postes de pêche) sont entretenus régulièrement pour faciliter l'accès.

ACCUEILLONS LA NATURE EN VILLE !

En partenariat avec **ma** Mont de Marsan Agglo, **ma** Mont de Marsan Agglo, **S&M**

Le projet a été initié après une phase de réflexion approfondie et mobilise plusieurs acteurs locaux pour garantir son succès : Syndicat Adour Midouze, Syndicat du Midou et de la Douze, AAPPMA de Mont de Marsan, service Espaces Verts de la Ville, service GEMAPI.

La gestion différenciée est actuellement concentrée sur le quai Silguy, couvrant un linéaire d'un kilomètre. Un suivi annuel est organisé chaque printemps avec les élus et le comité de pilotage afin d'évaluer les résultats obtenus et ajuster les actions si nécessaire. L'objectif à moyen terme est d'étendre cette démarche à d'autres secteurs urbains pour maximiser ses impacts positifs.

Ce projet incarne une démarche visant à concilier enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans un cadre urbain.



Inventaire des zones humides



Les zones humides se définissent législativement par des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Ces milieux ont un intérêt particulier pour la préservation de la ressource en eau et du patrimoine naturel grâce à trois principales fonctionnalités :

- **fonction hydrologique** : ces entités jouent un rôle important dans la régulation du niveau des eaux avec leur capacité à stocker d'importants volumes d'eau lors des crues, qu'elles pourront remobiliser en période de sécheresse en réalimentant les cours d'eau et les nappes ;
- **fonction biogéochimique** : les zones humides sont des réservoirs de matières organiques et minérales où la flore peut se développer et stabiliser les sols, contrant les phénomènes d'érosion ;
- **fonction écologique** : les milieux humides regorgent d'une grande diversité faunistique et floristique qui accueillent de nombreuses espèces dites patrimoniales (espèces protégées, rares, menacées).

Pour toutes ces fonctionnalités et dans un contexte actuel de dérèglement climatique, la préservation et la restauration des zones humides sont primordiales, d'autant plus qu'entre 1960 et 1990, 50 % de la surface des zones humides a disparu en France. Ainsi, Mont de Marsan Agglo a lancé une mission d'inventaires des zones humides du territoire depuis l'été 2024.

Cette étude doit favoriser la prise de conscience de l'importance des milieux humides pour la ressource en eau et permettre leur intégration dans les projets d'aménagement du territoire ; un zonage résultant des inventaires zones humides sera annexé au PLUi de l'Agglomération à l'issue de l'étude.

Cette mission permettra d'établir une stratégie territoriale au travers d'un plan d'action pour la préservation et/ou la remise en état éventuelle de zones humides, en portant une attention particulière aux secteurs à enjeux (notamment les secteurs ouverts à l'urbanisation et abritant des zones humides, les zones particulièrement vulnérables à l'érosion des sols).

Pour ce faire, des prospections terrain sur les 18 communes du territoire vont être réalisées par le bureau d'études Élément Cinq, mandaté pour cette étude par l'Agglomération. Ces inventaires, constitués d'analyses de sol et de végétation, font suite à une phase de prélocalisation des zones humides conduite en 2024.

Cette étude d'un montant de 200 000 € est réalisée dans le cadre de la compétence GEMAPI de l'Agglomération, avec une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 80 %.

11 structures du territoire accompagnent l'Agglomération dans le bon déroulement de cette opération, avec un partenariat plus engagé avec le Syndicat Adour Midouze et le Syndicat du Midou et de la Douze, membres du comité de pilotage de l'étude.



Journée d'inauguration au site des Neuf Fontaines



En 2021, suite à l'effondrement du déversoir, une partie du site des Neuf Fontaines avait dû être fermée en raison de sa dangerosité. Pour participer à la préservation de la cistude d'Europe, espèce emblématique du site, Mont de Marsan Agglomération a souhaité restaurer le milieu aquatique en reconstruisant le déversoir et en renforçant la digue. Démarrés fin 2023, les travaux, réalisés par l'entreprise Montieux, se sont achevés en janvier 2024.

Au-delà de l'intérêt écologique, cette opération a permis de remettre en valeur le patrimoine naturel des Neuf Fontaines et d'offrir de nouveau un cheminement complet des deux étangs pour les promeneurs. Ainsi, après plusieurs mois de travaux, le site des Neuf Fontaines à Bostens a pu réouvrir au grand public dans son intégralité.

À cette occasion, et dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement, une journée d'inauguration a été organisée le mercredi 5 juin 2024.

La matinée était consacrée à la partie institutionnelle et l'après-midi était dédiée à des animations nature avec trois ateliers :

- **Atelier découverte de la faune patrimoniale** : animation sur la cistude d'Europe par le Département des Landes et observations à la longue vue de libellules par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
- **Atelier botanique et ethnobotanique** : conduit par le service espaces verts de la Ville de Mont de Marsan, avec une sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes ;
- **Atelier gestion des rivières et des zones humides** : animé par le syndicat du Midou et de la Douze et le service transition écologique de l'Agglomération.

Une dégustation de fromages avec les exploitants du site fut proposée à l'issue de la journée.



Le tri à la base de loisirs du Marsan



Les services de l'Agglomération et le SICTOM du Marsan ont œuvré pour déployer le tri des déchets sur la base de loisirs du Marsan, dans l'objectif d'une meilleure gestion des déchets à la source.

Pour mettre en place cette démarche, une première étape de recensement des poubelles existantes sur le site a été menée. Au total, ce sont 35 poubelles dédiées exclusivement aux ordures ménagères qui ont été comptabilisées.

En deuxième temps, ont été définis des points de collecte stratégiques sur le site (lieu de haute fréquentation) afin de proposer des solutions pour trier ses déchets et supprimer les 35 poubelles dispersées. Ainsi, 4 points de collecte ont été validés : les deux parkings à l'entrée du site, la zone du beach-volley et l'aire de pique-nique en allant vers l'étang de pêche.

Enfin, une réflexion a été menée pour harmoniser les 4 points de collecte et informer les usagers du site de la mise en place du tri. Pour ce faire, afin de limiter les coûts du projet et d'être dans une démarche de réemploi, les équipements déjà présents sur site ont été revalorisés et des panneaux de sensibilisation ornent les points de collecte, ainsi que les endroits où les poubelles ont été supprimées.





La Plage de Ménasse, « Espace sans tabac »

La plage de la base de loisir du Marsan est labellisée « Espace sans tabac » depuis la saison estivale 2024.

Ce label lancé par la ligue nationale contre le cancer en 2012, a été mis en place sur de nombreuses communes, élargissant les lieux sans tabac concerné par l'interdiction de fumer à des espaces extérieurs tels les plages, les aires de jeux et les parcs.

Les espaces sans tabac, en particulier sur les plages, représentent une avancée significative vers la promotion de la santé publique et la protection de l'environnement.



Schéma directeur de gestion des eaux pluviales



Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des eaux pluviales pour les zones urbanisées et urbanisables, de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de la GEMAPI, l'étude du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage pluvial à l'échelle de l'agglomération a débuté en 2022.

Outre son aspect réglementaire, cette étude a été rendue nécessaire suite aux constats suivants :

- certains ouvrages pluviaux existant sur les communes urbaines sont peu, voire pas du tout sollicités et/ou pas exploités.
- d'autres ouvrages pluviaux ont été prescrits dans les études antérieures évoquées plus haut, mais ne sont pas réalisés.
- manque de lisibilité pour les administrés sur l'organisation de l'agglomération pour la gestion de la problématique du pluvial
- absence de prise en compte par l'agglomération de la pollution liée aux eaux pluviales
- incidence sur le fonctionnement du réseau d'eaux usées liée à une gestion défailtante des eaux pluviales, et au final dégradation de la performance du système d'assainissement des eaux usées. Le risque est que les objectifs de performance des systèmes de collecte ne soient jamais atteints, tant que la question du pluvial n'est pas traitée.
- absence de politique de gestion des eaux pluviales et de documents opposables aux tiers, permettant de fixer les prescriptions applicables en la matière, avec pour conséquence une possible aggravation des risques (exemple : augmentation anarchique des surfaces imperméabilisées).

Le schéma directeur achevé, pour la partie étude technique en 2024 a permis :

- d'**homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique**, aspects quantité et qualité, du territoire communautaire par une approche globale, sur l'ensemble des bassins versants qui le composent ;
- d'**élaborer un programme d'investissements** chiffré correspondant aux aménagements à réaliser pour assurer un certain niveau de protection ;
- de **s'orienter vers des solutions alternatives**, intégrées et dites « douces » de gestion des eaux pluviales chaque fois que cela est possible, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- de **proposer des actions de déconnexion** de surfaces imperméabilisées raccordées au réseau d'assainissement, afin de limiter les rejets d'eaux usées non traitées au milieu récepteur.

Le zonage d'assainissement pluvial, qui devrait être validé à l'échelle de l'agglomération en mars 2025 permettra, après enquête publique et éventuellement étude d'impact, de mettre en place un document opposable aux tiers en matière de gestion des eaux pluviales et de l'annexer au PLUi de l'agglomération.



Parc Naturel Urbain



Mont de Marsan Agglomération a marqué son engagement pour la préservation et la valorisation de son environnement depuis plusieurs années, notamment par l'émergence du Parc Naturel Urbain.

Les principaux objectifs en sont :

- la **préservation des richesses naturelles** et patrimoniales,
- la **création d'espaces** de promenade et de loisirs,
- l'éducation à l'environnement

Le PNU assure aussi une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat.

Le PNU regroupe 5 sites remarquables :

- le **site des Neuf Fontaines**, à Bostens
- la **zone humide de Limac**, à Laglorieuse
- l'**étang de Massy**, à Gaillères
- le **site historique paysager de Castets**, à Bougue
- les **berges de la Midouze**, à Mont de Marsan

L'Agglomération, en partenariat étroit avec les communes concernées, assure l'entretien et la promotion de ces sites incontournables.

La préservation de ces zones naturelles participe à la préservation de la biodiversité du territoire, tout en pérennisant ces puits de carbone naturels.





Etudes d'aménagement sur la gestion durable des eaux pluviales dans plusieurs quartiers de Mont de Marsan

Les objectifs de ces projets sont de :

- gérer durablement les eaux pluviales urbaines en diminuant les ruissellements,
- lutter contre les inondations,
- réduire l'évacuation des eaux pluviales vers l'aval, limiter les rejets des eaux pluviales en rivières et en station d'épuration, et limiter les polluants liés au lessivage de la voirie,
- désimpermeabiliser les sols et alimenter les nappes phréatiques.

Il est proposé de privilégier des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines.

Les études réalisées en 2024 concernent trois quartiers sur Mont de Marsan : rue Paul Ducournau et avenue Charles et Jules Voissard, du quartier Lieutenant Lumo : rue des Tulipes, et avenue de Mazerolles.

Le projet consiste à :

- déconnecter des eaux pluviales du réseau unitaire,
- désimpermeabiliser des sols et réduire les îlots de chaleur par la suppression de zones imperméables par la suppression et le remplacement de zone en enrobé par des zones enherbées infiltrant les eaux pluviales,
- utiliser les accotements et les espaces verts existants pour favoriser l'infiltration,
- créer des bassins et des noues dans ces espaces enherbés.
- créer des ouvrages : aquadrain et passage à gué permettant de récupérer et envoyer les eaux pluviales de chaussée vers les espaces verts.

Affaires juridiques : la dématérialisation des actes

Dans la continuité de la mise en place de l'envoi dématérialisé des convocations et dossiers du conseil, puis de la réforme de la publicité des actes qui a notamment introduit, à compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation comme mode de publicité de droit commun, le service des assemblées s'est engagé dans une démarche de dématérialisation totale du processus de gestion des décisions et délibérations.

De la rédaction des projets d'actes à l'envoi des dossiers aux élus, de la transcription des actes finaux à leur publication sur le site Internet de la collectivité, en passant par leur signature puis leur transmission au contrôle de légalité, le processus est désormais totalement dématérialisé, réduisant ainsi fortement l'utilisation du papier.

Seule reste désormais l'étape de l'impression finale pour la tenue du registre des délibérations toujours imposé au format papier par le CGCT...





Projet Informatique verte – Numérique responsable



.....

La direction du numérique de l'Agglomération a engagé un projet pour réduire l'impact du numérique, tenant compte des dimensions sociales, économiques et environnementales, en modifiant les usages, par la durée de vie des équipements ou la mise en place de sites web écoresponsables.

La démarche vise à :

- Prendre en considération la performance environnementale et sociale d'un produit ou service numérique à la conception
- Déployer au sein de la collectivité des outils numériques au service du développement durable, inclus dans la politique globale de la collectivité
- Optimiser dans les démarches et l'utilisation des outils numériques pour atteindre un changement de modèle économique et comportemental

Mise en service d'une déchèterie interne

.....

Au Printemps 2024, le Parc Technique Municipal a mis en exploitation une déchèterie interne pour assurer la collecte, le stockage et le tri des déchets produits et collectés par nos collectivités, dans le respect des règles environnementales, de préservation de la santé et de la sécurité des agents. Ce nouvel équipement permet également de faciliter la gestion des déchets et limiter leur coût de traitement.

Cette mise en service est accompagnée par la libération du « dépôt » du Pégly, avenue P. Mendès-France.

Ce nouvel équipement permet de réduire le coût d'évacuation et de valorisation des déchets produits ou collectés par les services techniques de la Ville et de l'Agglomération, notamment Propreté urbaine, Bâtiments, Espaces verts, CTC, ...

Le budget de cette opération était de 223 000 € ainsi que des travaux réalisés en régie.



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Santé et Qualité de Vie au Travail

Dans le cadre du dispositif SQVT, des activités sportives encadrées par les éducateurs du Service des Sports de la Ville de Mont de Marsan sont proposées gratuitement aux agents qui le souhaitent.

Équipement d'un robot débroussailluse radiocommandé pour le centre technique communautaire

En 2024, après avoir analysé avec le service Prévention les accidents du travail survenus aux agents du Centre Technique Communautaire, un vecteur commun à l'origine de plusieurs accidents a été identifié : le travail des agents dans les pentes.

En effet, et notamment dans le domaine de l'entretien des espaces verts situés au sein des bassins d'orage, des stations d'épuration, et de certains sites communautaires (base de loisirs de Ménasse par exemple), les agents effectuant le fauchage des pentes avec leurs équipements manuels sont exposés régulièrement non-seulement à des postures très inconfortables et périlleuses, mais aussi au risque de chute ou glissade pouvant engendrer des blessures parfois importantes.

Aussi, une étude a été menée entre les services du CTC et Prévention afin de trouver une solution palliative à ce travail manuel très éprouvant et présentant des risques potentiellement importants.

Cette réflexion a mené vers l'acquisition d'un robot débroussailluse radiocommandé.

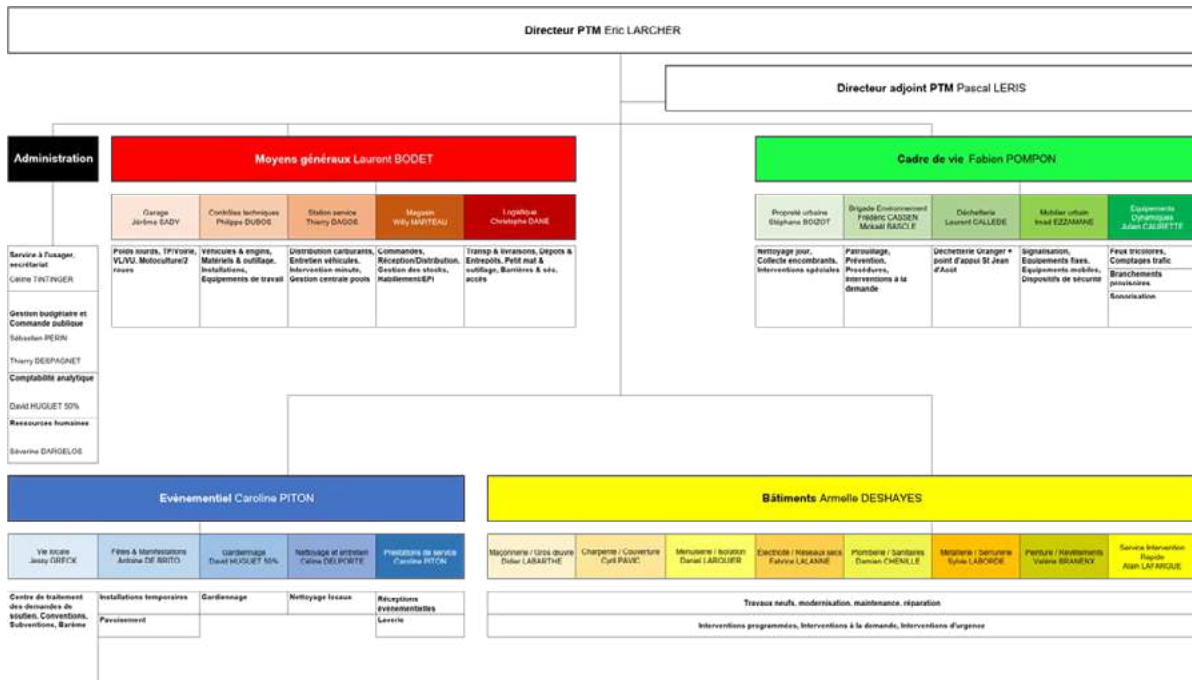
La tâche est dorénavant accomplie non-plus par l'agent lui-même mais par un outil piloté à distance, enrayant ainsi tous risques de chute/glissade et les mauvaises postures de travail des équipes opérationnelles. Ce robot, équipé de chenilles, a été dimensionné pour réaliser un maximum de travail dans les zones les plus pentues et dangereuses.





Réorganisation des services du PTM

Les services du PTM, communaux et communautaires, ont été réorganisés à compter du 1^{er} janvier 2024 pour améliorer la clarté (interne/externe), gagner en efficacité et optimiser les moyens ainsi qu'améliorer la qualité de vie au travail pour les agents. Ainsi, une réorganisation a été engendrée, impliquant des manœuvres RH (recrutements, réaffectations, ajustement du tableau des effectifs...).



L'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat développe une offre de visite pédestre des communes.

Depuis 2024, l'OTCA s'engage à créer tous les ans, 1 ou 2 parcours "Au fil de nos histoires", afin de valoriser chaque commune de notre Agglomération. En 2024, Bougue a été la première commune. Vont suivre Bostens puis Saint-Martin D'Oney.

L'objectif de ce projet est de valoriser l'histoire et le patrimoine de chaque commune au travers du visite pédestre à réaliser à partir d'un smartphone. Une série de questions incite le visiteur à découvrir les spécificités et les anecdotes de chacune de nos communes... et tout cela à pieds !



Anticiper les pics de pollens grâce au pollinarium sentinelle

En France, 1 personne sur 4 est concernée par l'allergie respiratoire, et pour la moitié d'entre elles, elle est due aux pollens. Afin de détecter les périodes d'émission de pollens sur le territoire et pouvoir en informer en temps réel la population, la Ville de Mont de Marsan s'est dotée d'un nouvel outil : un pollinarium sentinelle. Situé dans le parc Jean Rameau, ce jardin rassemble les principales plantes allergisantes du territoire (arbres, arbustes et plantes herbacées vivaces), sélectionnées en collaboration avec des médecins allergologues locaux, le service des Espaces Verts montois et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France. Cet outil de santé publique profite à tous les citoyens de l'Agglomération, et même au-delà, puisqu'il rayonne jusqu'à 40 km.

Après avoir été implanté en 2023, l'année 2024 a été consacrée à la phase de test, pour vérifier la correspondance des observations de terrain avec les observations cliniques des professionnels de santé. Fin 2024, le bilan dressé est positif, validant le dispositif, et l'information parvient aux usagers dès début 2025.





COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Lancement de la 3^e Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

La 3^{ème} OPAH-RU a débuté en janvier 2024 et se terminera en 2028.
Ce programme de réhabilitation du parc privé s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs du centre-ville de Mont de Marsan et poursuit 3 objectifs :

- améliorer les conditions de vie des résidents (lutte contre l'habitat indigne, amélioration de la performance énergétique des logements et adaptation au vieillissement)
- faciliter la remise sur le marché locatif des logements aujourd'hui vacants
- attirer des habitants dans le centre-ville de Mont de Marsan

L'agglomération, avec l'appui de ses partenaires (Etat, Banque des Territoires, Action Logement, Procvivis) propose des aides financières ainsi qu'un accompagnement personnalisé gratuit assuré par Soliha Landes.



Signature contrat de ville

Le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération est un dispositif de politique publique qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en ciblant les quartiers dits prioritaires. Ces quartiers, souvent marqués par des difficultés économiques et sociales, bénéficient de mesures spécifiques pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce nouveau contrat a été contractualisé le 19 mars 2024, il promeut l'inclusivité sociale en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Il contribue ainsi à un développement durable au sens économique et social.





Éducation et Parentalité : le Projet de Réussite Éducative Intercommunal (PRE)

Issus de la loi "cohésion sociale" du 18 janvier 2005, les PRE visent à créer, pour les enfants de 2 à 16 ans et leurs familles, des dispositifs d'aide sanitaire, sociale, culturelle et éducative, afin d'améliorer leurs chances de réussite. Ils prônent un parcours individualisé et sont censés s'articuler avec les politiques éducatives locales préexistantes.

Objectifs du PRE :

- donner leur chance aux enfants et adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite
- accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement

Pour l'année scolaire 2024-2025, 86 enfants sont suivis en parcours individualisés, ce qui représente un total de 76 familles concernées.

Rencontres citoyennes



Dans une démarche de développement durable, la Direction Politique de la Ville et Renouveau Urbain organise des rencontres citoyennes mensuelles dans chaque quartier (Peyrouat et la Moustey) permettant aux habitants d'échanger sur des thématiques clés pour leur cadre de vie. Cet espace de dialogue favorise la sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux, renforçant ainsi la participation active des citoyens et la dynamique locale.

Thèmes abordés par les habitants : sécurité routière, scolarité de leurs enfants, aménagements des espaces extérieurs (voirie, éclairage public, signalisation, ambiance générale du quartier). En moyenne une dizaine de personnes se présentent au niveau des locaux de la politique de la ville et échangent autour d'un café.

Ateliers de bricolage solidaires – Création du lien social et lutte contre l'isolement



Les ateliers de bricolage proposés par les Compagnons Bâisseurs jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement social. Ces espaces de convivialité et d'apprentissage permettent aux participants, quel que soit leur âge ou leur situation, de s'engager dans une activité manuelle valorisante tout en créant des liens avec d'autres habitants de leur quartier.

En favorisant l'entraide et la transmission de savoir-faire, ces ateliers renforcent l'autonomie des participants, développent leur confiance en eux et améliorent leur cadre de vie. Ils participent ainsi à la cohésion sociale et à la solidarité intergénérationnelle. De plus, en promouvant la réutilisation des matériaux et le bricolage responsable, ils s'inscrivent pleinement dans une démarche de consommation durable et respectueuse de l'environnement





4^e promotion Campus connecté : un dispositif pour réussir ses études supérieures à distance qui fait ses preuves

.....

Le Campus Connecté de Mont de Marsan est un espace labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur qui permet aux étudiants de suivre des formations à distance, rattachées à des établissements partout en France, tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé et collectif par des tuteurs. Hébergé dans les locaux de l'INSPE et en partenariat avec l'université de Bordeaux, ce dispositif offre un environnement convivial et des ressources adaptées pour réussir ses études supérieures près de chez soi.

Un effectif étudiant croissant :

- 96 étudiants accompagnés depuis 2020
- 32 étudiants pour la rentrée 2023-2024 et 50 étudiants pour la rentrée 2024-2025

Un dispositif de réussite :

- 61,3 % des étudiants de la promotion 2023-2024 ont obtenu leur diplôme ou ont poursuivi sur l'année de formation supérieure.

Un levier de développement pour les formations post-bac :

Depuis le Campus connecté de Mont de Marsan Agglo, 24 formations différentes préparées par les étudiants de la promotion 2024-2025 auprès d'établissements partout en France :

- 9 BTS différentes en : communication, agronomie et cultures durables, immobilier, tourisme, viticulture-œnologie, diététique, économie social et familiale, management commercial opérationnel, support à l'action managériale
- 11 licences différentes : STAPS, psychologie, sociologie, gestion, histoire lettres, droit, physique, LLCER, sciences humaines et sociales, sciences de la vie et de la terre
- Des master et mastère : management et stratégie d'entreprise, MEEF second degré EPS
- Et + encore : diplôme universitaire (DU) coréen, Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
- 90 % de formations publiques

Un dispositif pour tous :

- 22 % en reprise d'études / 78 % en formation initiale
- 81 % d'étudiants issus du territoire
- 90 % de 18-24 ans
- 80% de femmes
- 6 % en situation de handicap
- 25 % de boursiers
- 37 % de sportifs en double parcours dont 16 % haut niveau



Une dynamique collective riche :

Ponctuée de + de 80 ateliers organisés par le Campus connecté et menés avec les partenaires et des intervenants extérieurs sur des thématiques variées :

- le développement de compétences transversales et méthodologiques,
- le bien-être, la prévention santé et prévention des violences,
- découverte de l'entrepreneuriat étudiant : PEPITE,
- concours d'éloquence,
- atelier d'écriture,
- collecte de déchets,
- accompagnement de l'association des étudiants du campus connecté « Connected Landes »
- défi collectif : organisation d'une roller party
- café philo
- gestion du stress
- sophrologie
- Building blocks et TOEIC...



Organisation du deuxième forum « Bien vieillir à domicile »

La seconde édition du forum bien vieillir à domicile a été organisée par le CIAS du Marsan les 11, 12 et 13 juin 2024. L'événement était axé sur la prévention de l'isolement chez les seniors.

Au programme de ces 3 jours pour les administrés : ateliers, conférences et temps d'échange avec les professionnels du territoire.

La première journée a été dédiée aux domiciles : s'informer pour équiper son habitation, découvrir des logements plus adaptés... avec notamment une conférence et une pièce de théâtre autour de la cohabitation intergénérationnelle. Le second jour, focus a été proposé sur les activités de loisirs pour rompre l'isolement avec des ateliers sportifs, un rallye d'orientation ou encore un spectacle de danse. Enfin, la dernière journée a quant à elle été consacrée au numérique pour permettre d'apprivoiser ces outils.





DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Démarche circuits-courts et approvisionnement durable en restauration collective

Une expérimentation d'approvisionnement en circuit court pour deux cantines scolaires a débuté en janvier 2023 : à Saint-Perdon (140 repas/jour) et à Pouydesseaux qui livre également les repas pour Bostens (85 repas/jour).

Après une année, le bilan de l'expérimentation est très positif :

- Une enveloppe financière maîtrisée avec un coût moyen de 1,92€ TTC/repas (soit -13,5 % par rapport au coût cible de 2,18€/repas)
- Un approvisionnement en circuit court satisfaisant en quantité et qualité des produits achetés : 22 fournisseurs référencés pour 55 produits différents achetés, dont 39 issus de l'agriculture biologique. De plus, la loi Egalim a fixé pour la restauration collective un objectif de 50% de produits durables et de qualité dans les repas servis, dont 20% de bio, sur la base des montants d'achats HT. Dans le cadre de l'expérimentation, nous atteignons quasiment 55 % de produits durables et de qualité, dont quasiment 40 % de bio.
- Des cuisiniers et enfants ravis des menus et repas : cela permet une réelle reconnaissance du métier de cuisinier et permet d'éduquer les enfants au goût et à la notion de circuit court.
- De nombreuses activités proposées par les équipes périscolaires : questionnaires et débats réguliers autour de la notion de circuit court, construction de supports visuels (carte géographique « de la production à l'assiette », calendrier de la saisonnalité), rencontre avec des producteurs, etc.

L'évaluation de l'expérimentation met en avant de nombreux points positifs.

Ainsi, le projet a évolué en fin d'année 2024 avec l'intégration des écoles de Campagne (65 repas/jour qui sont produits à Saint-Perdon) et Gaillères (45 repas/jour qui sont produits à Pouydesseaux). En 2025, ce seront donc plus de 300 enfants au sein de 5 restaurants scolaires de l'Agglomération qui bénéficieront du dispositif.

Mont de Marsan Agglo ambitionne d'obtenir la labellisation « Ecocert en cuisine » niveau 2 pour ces cantines. Ce label garantit un engagement fort en faveur de produits bio, locaux et de qualité, ainsi qu'une gestion durable des ressources. Un plan de formation et d'accompagnement des équipes est en place pour atteindre cet objectif.





Un nouveau règlement d'aide aux entreprises incluant des éco-socio-conditionnalités pour favoriser un développement économique et responsable



Validé en février 2024, le nouveau règlement d'intervention économique de Mont de Marsan Agglo intègre désormais des critères d'éco-socio-conditionnalités, conformément aux règles définies par la Région Nouvelle Aquitaine en lien avec l'engagement commun pour protéger l'environnement et aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial 2023-2030.

Ainsi, les montants des aides accordées dans le cadre des différents dispositifs locaux d'accompagnement sont fonction :

- de la nature du projet pour lequel le soutien est demandé,
- des impacts attendus des investissements réalisés sur le développement pérenne de l'entreprise, du maintien et de la création d'emplois à 3 ans,
- de l'effet levier de l'aide publique sur l'entreprise,
- de l'engagement de l'entreprise dans la réalisation des critères d'éco-socio-conditionnalités parmi les 4 suivants :
 - > optimisation foncière (ratio emplois/m², mutualisation de parkings, gestions des eaux...)
 - > construction ou rénovation de bâtiments durables (photovoltaïque, énergies renouvelables, matériaux...)
 - > économie d'eau, gestion des déchets (recyclage, réemploi, et valorisation)
 - > mobilité décarbonée (pour les salariés et les transports de marchandises...)
- de l'engagement de l'entreprise dans une démarche de transition numérique et sécurité informatique : engagement à faire réaliser un diagnostic cybersécurité (réalisé gratuitement par le Centre de Ressources Cybersécurité Mont de Marsan Agglomération),
- des capacités financières de Mont de Marsan Agglomération

En 2024, 8 établissements ont profité du nouveau dispositif aide au commerce et artisanat de proximité

Adhésion au réseau 3AR « Association des Achats Publics Responsables » en Nouvelle Aquitaine

La collectivité est membre depuis de nombreuses années du réseau 3AR. Cette association a pour objet d'accompagner les structures de Nouvelle-Aquitaine soumises au Code de la commande publique à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables

